







**Contrat d'engagement pour les livraisons de pain
et de viennoiserie (en option)
Saison Automne Hiver 2021 - 2022**

LE PRESENT CONTRAT EST ETABLI ENTRE :

<p><u>Le producteur :</u> EIRL ROSTALSKI CHRISTOPHE FOURNIL KRISTOF 13 RUE DESAIX 67450 MUNDOLSHEIM SIRET 511 990 947 00042</p> <p> 06 74 73 81 14  fournil.kristof@gmail.com</p>	<p><u>Et l'adhérent(e) AMAP :</u></p> <p>Nom</p> <p>Adresse :</p> <p></p> <p>@.....</p> <p><i>N'oubliez pas de nous signaler tout changement concernant votre adresse mail</i></p>
--	---

CONTENU DU CONTRAT

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire d'un pain biologique (AB ou DEMETER) au levain naturel par la boulangerie "Fournil Kristof". Chaque semaine, une variété différente de pain sera distribuée, nous alternons entre du pain paysan, campagne, épeautre, graine Khorasan et une fois de temps en temps du pur seigle (histoire de satisfaire tous les amapiens et leur différents goûts).

- Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapiens des aléas de la production.

- La production étant engagée à l'avance, les pains non retirés ne pourront faire l'objet d'un remboursement et seront redistribués à l'ensemble de l'équipe organisatrice, il appartient donc à l'amapien de faire retirer son pain par un tiers. L'amapien faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, il accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

Nous proposons deux formats différents :
(Rayer la mention inutile)

1 pain hebdomadaire de 1 kilo

1 pain hebdomadaire de 500 g

Option viennoiserie :

Le fournil propose en option un abonnement « viennoiseries » à raison de 2 livraisons mensuelles sur la base d'une alternance de produits sucrés (brioche, pain au lait, kougelhopf, cake...). Le prix de la pièce est fixé à 10 euros, soit un abonnement à 120€ pour la saison (12 distributions).

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole de **6 mois commençant le 1 OCTOBRE 2021 et finissant le 31 MARS 2022**. Il comprendra 26 distributions (12 distributions pour les viennoiseries).

Les périodes de fermeture éventuelles du fournil durant la saison n'étant pas définies, les amapiens seront informés aussitôt que possible. Pour compenser ces absences, le Fournil Kristof pourra proposer des variétés différentes selon la saison : figues amandes raisin, brioches ou kougelhopf...

PAIEMENT

- 1° Le prix du kilo de pain est fixé à **5,50 euros**
- 2° Le prix du demi-kilo est fixé à **3,25 euros**

Le paiement des pains se fera au choix en un, deux ou trois versements par chèque, encaissés à un mois d'intervalle.

(Attention un chèque doit être daté de son jour de rédaction et non d'encaissement)

- | | | |
|----------------------------|-------|--------------------------|
| ✓ 1° 1 chèque de 143 euros | OU 2° | 1 chèque de 84,50 euros |
| ✓ 2 chèques de 71,50 euros | | 2 chèques de 42,25 euros |
| ✓ 3 chèques de 47,70 euros | | 3 chèques de 28,20 euros |

Abonnement optionnel « viennoiseries » : les 120 euros peuvent par exemple être répartis ainsi sur les chèques du pain :

- **Pour le pain de 1kg** : 1 chèque de 263 € ou 2 de 131,50 € ou 3 de 87,70 €.
- **Pour le pain de 500g** : 1 chèque de 204,50 € ou 2 de 102,25 € ou 3 de 68,20 €.

Le règlement en espèces est accepté en une fois et en euros.

Les chèques devront être établis au nom de : Fournil Kristof

Quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de la signature du présent contrat et seront remis au trésorier de l'AMAP « Les Saveurs de Kienheim » qui se chargera de les remettre à l'encaissement au début de la période concernée par le paiement.

LIEU DE RETRAIT DES PAINS

Le lieu de DISTRIBUTION :

A **Pfettisheim chez Luc et Martha HUBER**, 7 route de Truchtersheim, le vendredi de 18h à 19h.

A le / /

Signature producteur :

Signature adhérent :